

RAPPORT N° 259 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 28 NOVEMBRE 2020

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 21 au 28 novembre 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays.

Le présent rapport déplore également un (1) cas d'arrestation arbitraire d'un enseignant en commune Burambi dans la province de Rumonge.

1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Dans la nuit de dimanche 22 novembre 2020, un veilleur de nuit du nom de Marc Kabaye a été tué, assommé à la tête avec une grosse pierre, par des malfaiteurs non identifiés, dans le quartier Sanzu du centre urbain de Ruyigi, non loin du marché central.

Selon des sources sur place, avant d'être tuée, la victime avait réussi à repousser une attaque de bandits qui avaient l'intention de voler dans le magasin dont il assurait la garde. Les mêmes sources précisent que ces bandits se sont cachés dans les environs et ont attendu que le veilleur soit emporté par le sommeil pour venir l'assommer. Ils sont repartis sans rien emporter dans le magasin.

SOS-Torture Burundi retient que cette violation du droit à la vie peut être qualifiée d'assassinat en vertu du droit pénal burundais (art. 215) parce que ce meurtre a été commis avec préméditation et qu'il n'y a pas lieu à retenir une qualification juridique des faits selon le droit pénal international.

- En date du 24 novembre 2020, un corps sans vie d'un commerçant de vaches prénommé Pontien, originaire de la colline Musongati, a été découvert sur la même colline en zone et commune de Gitanga, dans la province de Rutana. D'après des témoins sur place, son corps gisait tout près d'une rivière de la localité. Le mobile de ce meurtre et l'identité des auteurs ne sont pas encore connus.
- Au petit matin de mercredi 25 novembre 2020, vers 1 h 30 min, en commune Muha, zone Musaga, au quartier Gasekebuye, dans la municipalité de Bujumbura, deux criminels non encore identifiés, armés d'un pistolet, ont fait irruption dans la

chambre à coucher d'un couple de jeunes mariés et ont tiré trois balles au niveau de la poitrine du chef de ménage nommé Thierry Kubwimana, âgé de 29 ans.

Des sources sur place révèlent que ces criminels ont emporté le téléphone de la victime et ses deux paires de chaussure. D'après les mêmes informations, les criminels s'étaient munis de fausses clés pouvant déverrouiller toutes les portes depuis le portail jusqu'à la chambre à coucher.

En ce qui concerne la qualification juridique des faits, SOS-Torture Burundi considère qu'il s'agit d'un crime d'assassinat pour les mêmes raisons évoquées ci-haut, mais qu'il existe aussi une possibilité que cette violation du droit à la vie puisse constituer également une violation des droits de de l'homme selon le droit international si des éléments des investigations révèlent que des agents de l'État se seraient impliqués dans cette violation.

2. Arrestations et détentions arbitraires

- Dans la matinée de jeudi 26 novembre 2020 vers 6 h du matin, au chef-lieu de la commune de Burambi, en province de Rumonge, la police a arrêté le nommé Jonathan Nibasumba, un enseignant au lycée communal de Murango, et l'a conduit au cachot du commissariat communal de Burambi.

Des témoins sur place rapportent que la victime a été accusée de distribuer des armes à la population de sa colline natale de Gisagagazuba, en zone de Maramya dans la commune de Burambi, mais sa famille crie à un montage orchestré par la police sur la base de simples soupçons.

SOS Torture Burundi déplore ce cas d'arrestation arbitraire constitutive d'une violation flagrante de la loi sur fond d'une impunité généralisée et rappelle que, le 13 octobre dernier, son père, Sylvère Simbavimbere, et son frère policier, Juvent Ninteretse, ont été arrêtés par les forces de l'ordre et avaient été accusés eux aussi de participation aux bandes armées. Ces derniers sont depuis cette date détenus préventivement à la prison de Murembwe située en commune et province de Rumonge.

La campagne SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.